

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 100 (1964)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

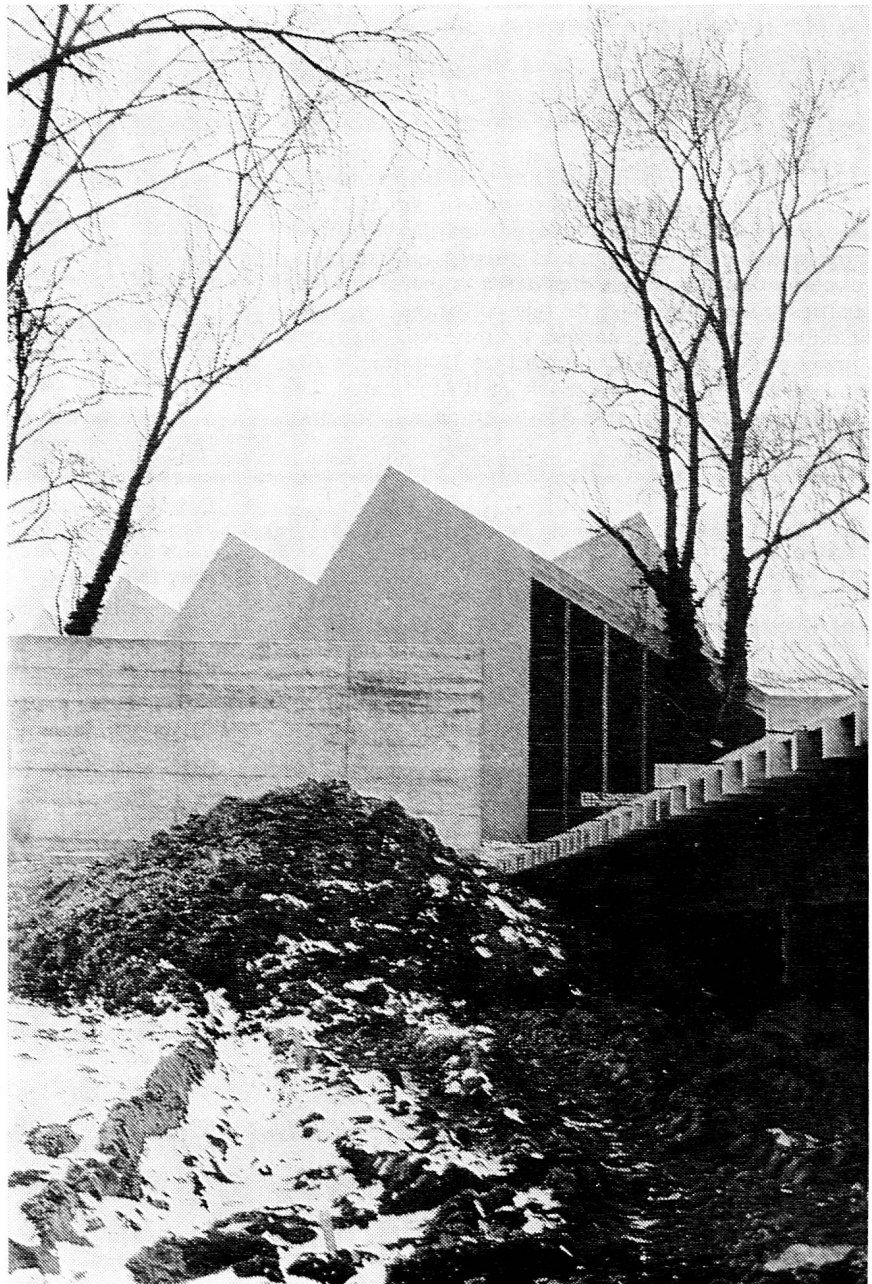
EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 62 47 62 Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Charme hivernal à Vidy



COMITÉ CENTRAL

Nouvelles de la SPR

Au cours d'une des séances de décembre du comité central, celui-ci, à son grand regret, a dû enregistrer la démission de *Mlle Y. Pernet*, qui avait bien voulu accepter les fonctions de secrétaire du comité. Nous tenons à remercier *Mlle Pernet* de tout le travail qu'elle a accompli dans ses quinze mois de fonctions et nous lui exprimons la reconnaissance de la SPR pour la conscience qu'elle a mise à entreprendre sa tâche et pour la souriante amabilité qu'elle a toujours montrée envers ses collègues du comité. Et nous lui adressons nos vœux de prompt et complet rétablissement.

Pour remplacer *Mlle Pernet*, le comité a fait appel à *Mme Lassueur* (Lausanne) à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue au comité central.

La collecte organisée au sein de la SPS en faveur du corps enseignant et des enfants de Skoplje (Yougoslavie) a produit la somme de Fr. 1787,10 (vous pourrez voir ci-dessus que la section neuchâteloise a, de son côté, réuni plus de 1000 francs). Nous adressons à tous les souscripteurs les remerciements de la SPR pour leur geste de solidarité.

G.W.

Fondation cures et séjours

En collaboration avec la Lehrerverein, la SPR est disposée à organiser cette année encore des échanges d'appartements entre enseignants suisses et étrangers. Les expériences faites ces dernières années ont été concluantes pour la plupart de nos collègues, qui nous ont demandé aussi des échanges à l'intérieur du pays. La plupart des offres nous viennent de Hollande, d'Allemagne de l'Ouest, du Danemark et d'Angleterre. On peut demander le formulaire d'inscription au trésorier SPR.

Une taxe d'inscription de 10 francs est prévue.

A. P.

Le théâtre scolaire à l'EXPO

D'aucuns s'étonneront de ne pas trouver une classe en activité dans l'enceinte de l'EXPO.

Le comité responsable ne croit pas à la leçon type donnée par un maître modèle à une classe modèle dans une salle modèle, avec un public de pédagogues et de parents modèles observant, par les hublots aménagés à cet effet, un parfait numéro de dressage.

Par contre, un petit théâtre aménagé dans le pavillon de la section « Instruction, éducation, étude » sera à disposition des maîtres et de leurs élèves.

Les classes pourront y présenter tout ce qu'elles voudront, à condition que ce soit jeune, vivant et de bon goût. Voici quelques suggestions :

farces médiévales,
théâtre moderne (de préférence pièces en un acte ou extraits),
théâtre régional (même en patois),
créations de scènes entièrement créées par les élèves,
pantomines, avec ou sans musique,
programmes de récitation,
programmes de variétés ou prologues traitant de la vie scolaire,
concerts.

Ce qui importe, c'est que le travail soit fait par les élèves, les maîtres se bornant à conseiller et à coordonner les efforts. Nous souhaiterions également que costumes et décors soient préparés dans les classes.

Le théâtre, type théâtre de poche, possède une scène équipée, un jeu de feux complet, un jeu de rideaux échelonnés en profondeur. Il dispose des vestiaires nécessaires. Il y a même un jeu d'orgues. La salle est prévue pour 80 à 100 spectateurs.

Les écoles mettront sur pied leurs spectacles à leurs propres frais. Pour l'équipe, l'entrée à l'EXPO sera gratuite. Pour les groupes venant de loin, le groupe « Enseignement » prendra à sa charge le logement et une partie des frais de déplacement.

Il importe que le théâtre mis à disposition ne soit pas utilisé seulement par les classes de Suisse alémanique. Les inscriptions romandes doivent être nombreuses.

La mise sur pied du programme général est un travail difficile. Les collègues faciliteront la tâche des organisateurs en donnant l'inscription de leur classe non pour un jour déterminé, mais pour une période dans laquelle les responsables choisiront le jour disponible. Il faut également des représentations aux abords immédiats des vacances, voire pendant celles-ci. Les classes qui ont un régime spécial de vacances rendraient service en venant pendant les congés de la majorité.

Pour que cette Expo en Terre romande ne devienne pas une Expo de la Suisse alémanique, il faut absolument que vos inscriptions soient nombreuses et les programmes de qualité, étant bien entendu que les maîtres resteront les seuls juges de ce qu'ils estiment pouvoir être présenté.

Les formules d'inscription sont à demander à :
H. Cornamusaz, POMPAPLES, jusqu'au 10 février.

P. S. — *Données techniques concernant le plateau :*

Largeur : 9 m. ; profondeur : 6 m. ; hauteur : 3 m. sous frises.

Rideaux : 5, échelonnés en profondeur.

Eclairage : un jeu de feux de rampe complet, 3 jeux en ligne au plafond, quatre projecteurs.

Machinistes : à disposition.

COMMISSION POUR LE CHOIX DE LECTURE

Rapport de l'exercice 1963

Notre commission SPR pour le choix de lectures a publié en 1963 quatre feuilles : de 16 pages au printemps et de 16 avant Noël, de 8 pages à chacun des deux autres trimestres.

Ces 48 pages renferment 40 titres pour jeunes de moins de 10 ans, 131 pour enfants de 10 à 16 ans et 26 pour adultes (bibliothèques populaires), soit au total 197.

Les ouvrages pour enfants de 10 à 16 ans se partagent comme suit : 69 livres d'aventures dont 8 du genre policier, 9 concernent la famille ou les animaux, 9 sont des contes, 5 de petits romans, 6 indiquent des

jeux, des constructions, des travaux manuels, 3 sont de petites encyclopédies, 7 sont consacrés à l'histoire ou à des biographies, 3 à la géographie et à la connaissance du monde, 7 aux sciences, 2 à la religion, 2 à des questions de langue, 9 aux beaux-arts, peinture, architecture, musique, poésie.

Quant aux bibliothèques populaires, les 26 ouvrages indiqués à leur intention comprennent 9 romans, 2 biographies, 3 essais et documents, 2 livres d'hygiène et de sciences de l'éducation, 1 s'occupe de la langue, 5 des beaux-arts et 4 de poésie.

Ce très grand effort ne va pas sans soucis financiers. Pour la première fois, nous ne pourrions faire face à nos engagements et nous devons faire attendre notre créancier. En effet, c'est un découvert de quelque 150 francs que nous enregistrons en fin d'exercice. Ce fait nous contraindra à diminuer le nombre de nos pages en 1964, ce qui est gênant vis-à-vis des éditeurs fidèles et ce qu'il faut déplorer à l'heure où il est plus que jamais nécessaire de lutter contre certaines publications et d'orienter la jeunesse vers un goût meilleur.

Face à cette situation, osons-nous implorer encore ? Notre action est-elle superflue ? Nos publications servent-elles ? Le secrétaire de la commission se propose d'ouvrir une enquête dans l'« Educateur ».

Mais nous voulons demander à toutes les sections de la SPR de ne pas attendre la fin de l'année ni notre rappel pour verser leur subvention. Une société a déjà fait son envoi pour le nouvel exercice ; nous l'en remercions. Si nous recevons les fonds au cours du premier trimestre, il nous est plus facile de nous rendre compte des possibilités de publication.

Donc, chers collègues des comités, nous comptons sur une aide que nous savons ne pas devoir manquer.

Et maintenant, les comptes de 1963 :

	DOIT
	Fr.
Solde actif de l'exercice précédent	219.05
Subv. Département fédéral de l'intérieur, Berne	500.—
Subv. Canton de Vaud	145.—
Société pédagogique vaudoise	200.—
Société pédagogique neuchâteloise	100.—
Union amicale des Ecoles enfantines, Genève	40.—
Canton de Berne	150.—
Canton de Neuchâtel	100.—
Canton de Genève	100.—
Bonification de l'imprimerie 7 1/2 % de 1673.70	125.50
Société pédagogique de la Suisse romande	250.—
Union des institutrices, Genève	50.—
Société pédagogique du Jura bernois	100.—
Intérêts sur compte courant BCV	3.34
Total du Doit :	2082.89
	AVOIR
Frais séance 27. 1. 63 : repas déplac., indemnités	157.20
Achat d'un livre-répertoire	9.60
Fact. Imprimerie Corbaz p. 500 enveloppe C6	29.—
Impression feuille 1 - 16 pages	555.70
Impression feuille 2 - 8 pages	233.70
Impression feuille 3 - 8 pages	219.40
Impression feuille 4 - 16 pages	664.90
Brochage des 4 feuilles 1963	85.—
Honoraires du secrétaire-caissier	250.—
Frais du secr.-caissier., corresp., envois	20.45
Ports et frais sur compte courant BCV	1.94
Total de l'Avoir	2226.89
Pour balance, déficit de l'exercice :	144.—
Vous voyez...	

A. Chevalley.

VAUD **VAUD**

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne ; tél. (021) 27 65 59

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

Huitième congrès SPV

Nous donnerons prochainement un compte rendu de l'assemblée générale. D'ores et déjà, nous tenons à publier le texte du discours que M. Oguey, chef du DIP, n'a pas prononcé devant le congrès, soucieux qu'il était — vu l'heure tardive — de ne pas allonger l'assemblée.

Allocution de M. le Conseiller d'Etat P. Oguey, chef du Département de l'instruction publique et des cultes

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de votre invitation traditionnelle, et de votre accueil cordial, à votre assemblée générale, que je considère toujours comme une manifestation de notre solidarité dans un effort commun pour l'éducation dans notre canton. Depuis 15 ans, je vous connais de mieux en mieux. Vous me connaissez je pense aussi un peu mieux, ce qui me dispense des formules

classiques de compliments qui pourraient s'adresser par n'importe quel homme à n'importe quelle assemblée !

Une journée comme celle-ci est pour vous comme pour moi une occasion de nous renseigner mutuellement.

Je sais, par le rapport de votre comité, dont l'essentiel a été publié, le travail de votre Société, de ses diverses sections et des commissions spéciales qu'elle a constituées.

De mon côté, je tiens à vous parler de l'état des questions actuellement en travail au Département en me bornant, bien entendu, à celles qui vous intéressent plus particulièrement.

Coordination scolaire romande

Se fondant sur une première étude faite par la Commission interdépartementale fondée l'an dernier à raison d'un représentant par département des cantons romands, la conférence des chefs de Départements de l'instruction publique a décidé de recommander aux cantons membres :

- de fixer le début de l'année scolaire en septembre ;
- de fixer le début de la scolarité obligatoire à 6 ans révolus au 30 juin (ou au 31 août dans les cantons de Genève et Neuchâtel) ;
- de prendre des mesures d'accueil spéciales pour les enfants passant d'un canton à l'autre, soit en supprimant un examen d'admission, en accordant le temps d'adaptation nécessaire pour les différentes disciplines, au besoin en instituant des cours de rattrapage.

La conférence a en outre décidé la constitution de trois commissions romandes :

— Une *Commission romande des manuels scolaires* composée des responsables des fournitures de nos cantons. Cette commission est chargée de tenir à jour l'état des stocks des manuels scolaires et de renseigner les départements à ce sujet de manière à ne perdre aucune occasion de coordonner les choses au cas où une réédition ou une nouvelle édition d'un manuel serait nécessaire dans un canton, soit d'examiner avec les autres cantons si l'élaboration d'un manuel commun est possible. Dans ce cas, une Commission romande ad hoc serait constituée, chargée d'établir les lignes directrices du nouveau manuel, d'en proposer le ou les auteurs et finalement de préavisier pour son adoption.

— Une *Commission romande des moyens audiovisuels* chargée, dans la première phase de ses travaux, de faire le recensement de ce qui s'est fait dans ce domaine en Suisse romande, de voir ce qui s'est fait à l'étranger et d'examiner ce qui pourrait donner lieu à une collaboration intercantonale. Il ne faut pas oublier toutefois que cette collaboration romande existe déjà pour la radio et que, pour la télévision, une Commission régionale de télévision, vient d'être instituée. Quant au cinéma scolaire, 13 cantons sont abonnés à la Centrale de film scolaire de Berne et collaborent déjà pour le choix des films.

Signalons en passant un sujet analogue, celui de *l'initiation au cinéma dans les écoles*. Incontestablement, de même que la meilleure manière de lutter contre la mauvaise littérature est de donner le goût de la bonne littérature, une initiation au cinéma peut préparer une génération de jeunes capables de résister au cinéma commercial à base de sensationnel ou de scandales. Un programme est à l'étude (je parle ici évidemment de notre canton) d'introduction de cours destinés au personnel enseignant chargé d'initier nos élèves à ce qu'on veut bien appeler le septième art, avec les restrictions qui s'imposent.

La conférence des chefs de départements a en outre créé :

— une *Commission pour l'établissement d'un programme commun de grammaire française* pour les quatre premières années primaires.

De ces diverses commissions, les unes sont au travail, les autres sont constituées ou sont en passe de l'être après consultation des départements.

Quel a été le sort réservé aux recommandations de la conférence romande ?

Il faut se souvenir que cette conférence quoique composée des responsables de l'instruction publique de nos cantons, n'a aucun pouvoir de décision et ne peut rien imposer. Les discussions approfondies qui s'y sont déroulées ont montré que le problème de la coordination scolaire romande se pose dans chacun de nos cantons avec des données particulières qu'on ne peut ignorer. C'est ainsi que, pour la fixation du début de l'année scolaire en automne, certains cantons ne peuvent faire abstraction des exigences de la formation profession-

nelle ou des régimes scolaires des cantons alémaniques avoisinants et, pour cette raison, ne peuvent pas prendre des décisions conformes à nos vœux sans en tenir compte. Il y a aussi dans le cas des cantons bilingues un problème de cohésion interne au moins aussi important pour eux que celui de la coordination romande.

Alors, demanderez-vous, qu'en est-il de notre canton ?

Les recommandations de la conférence romande concernent des objets qui ont été également soumis à la *Commission extra-parlementaire de la structure générale de l'école vaudoise*. Cette dernière commission arrive au terme de ses travaux et vraisemblablement pourra déposer prochainement son rapport. Il eut été prématuré de prendre définitivement des mesures sur des points particulièrement importants avant d'avoir étudié leurs incidences sur l'ensemble des vastes problèmes soumis à la commission. Une chose est certaine : la préoccupation d'une coordination scolaire romande, déjà sensible dans les travaux mêmes de la commission, ne sera pas perdue pour le Conseil d'Etat, qui devra en définitive se déterminer sur la structure à donner à l'école vaudoise dans le cadre d'une harmonisation romande avant de porter ces questions devant le Grand Conseil.

Pénurie du personnel enseignant primaire et questions annexes

Le cours accéléré de formation de personnel enseignant puisé dans les autres professions a donné les résultats escomptés. Vous avez été renseignés sur ce point par le rapport de votre comité. Ce que je voudrais vous dire ici, c'est mes remerciements au Corps enseignant primaire pour sa collaboration. M. Robert Michel, qui assumait la direction de ce cours spécial, a mené l'entreprise de main de maître à bonne fin sans que se posent des cas trop épineux. La Commission de surveillance a exprimé de sages avis, les maîtres et maîtresses de stages ont bien accueilli leurs « apprentis » et les ont guidés dans le métier avec compétence.

Je rappelle qu'une décision du Grand Conseil assure une rétribution maintenant honorable et même plus qu'honorable aux retraités qui rendent service à notre école en reprenant momentanément une activité.

Parlant maintenant des jeunes, je rends hommage à ceux qui, malgré la tentation compréhensible d'aller voir ailleurs, attirés par des perspectives brillantes sinon sûres, s'acquittent d'abord de leur engagement de service au moins pendant 3 ans à l'école vaudoise. Ils manifestent ainsi leur gratitude envers un pays qui fait de grands sacrifices pour les études et la formation professionnelle de sa jeunesse et de plus, dispensent leurs services de la plus belle manière qui soit : s'occuper de ses enfants.

Formation des instituteurs et début de leur carrière

Je suis heureux de vous signaler un pas de plus dans notre recherche d'une liaison organique et permanente entre l'école primaire et l'Ecole normale qui forme les instituteurs et institutrices. Une maîtresse de l'Ecole normale sera chargée de l'inspection des classes de développement et deux personnes nouvelles ont été désignées, ayant le titre de maîtres de didactique à l'Ecole normale et d'inspecteurs primaires chargés particulièrement de suivre les jeunes brevetés sortis de l'école pendant une année. Ainsi, il n'y aura plus cette coupure si désagréable dans bien des cas entre la situation d'élève, fut-il doué, à l'Ecole normale, qui ne fait que recevoir, et celle de maître d'une classe à un,

deux ou trois degrés, brusquement en face d'une tâche difficile avec responsabilités très lourdes sans aide ni conseil.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les quelques points dont je voulais vous entretenir. J'en laisse bien d'autres de côté, ne serait-ce que les cours de perfectionnement du corps enseignant, journées à Crêt-Bérard et cours décentralisés, cours pour l'introduction de certaines méthodes, etc. Je ne fais que les signaler en me réjouissant que les initiatives heureuses, qu'elles soient prises par votre Société ou par mon Département, soient étudiées en collaboration dans le meilleur esprit et pour tout le progrès possible de nos écoles.

Un oubli

Nous prions Charles Dutoit, Saint-Saphorin, de nous excuser de ne pas l'avoir fait figurer sur la liste des membres honoraires SPV.

Nous saisissons cette occasion pour lui dire combien nous souhaitons que sa santé s'améliore, afin qu'il puisse jouir pleinement de sa retraite en ce beau pays de Lavaux.

R. S.

Compléments de salaires communaux

A partir de février, conformément au règlement, les avis de concours seront publiés à nouveau régulièrement. Nous pensons rendre service aux collègues en mal de postulation en dressant une nouvelle fois le tableau des compléments de salaires communaux.

Cette publication est en même temps un remerciement à l'adresse des autorités communales qui se sont montrées compréhensives à l'égard du corps enseignant.

Aigle

Maître marié 1500.—
 Maître célibataire 1000.—
 Maître dont le conjoint a une activité lucrative 500.—
 Veufs avec charges de familles assimilés aux mariés.

Avenches

	Résidence	Fidélité
1e à la 3e année	300.—	—.—
4e à la 6e année	300.—	+ 300.—
7e à la 10e année	300.—	+ 500.—
11e à la 15e année	300.—	+ 700.—
dès la 16e année	300.—	+ 900.—

ont droit au 100 % : les instituteurs mariés, les veufs et divorcés avec charge d'enfants mineurs.

ont droit au 75 % : les institutrices et instituteurs célibataires, les institutrices mariées, les veufs et divorcés sans charge d'enfants mineurs.

Bex

Allocation sous forme de prime d'ancienneté :
 500.— l'an pour 1 et 2 ans d'activité dans la commune
 625.— l'an pour 3 à 5 ans d'activité dans la commune
 750.— l'an pour 6 à 8 ans d'activité dans la commune
 875.— l'an pour 9 à 11 ans d'activité dans la commune
 1000.— l'an pour 12 ans et plus d'activité dans la commune.

Blonay

Années de service à Blonay	base	prime d'ancienneté	total
1re et 2e année	700.—	100.—	800.—
3e à 5e année	700.—	300.—	1000.—
6e à 8e année	700.—	500.—	1200.—
9e à 11e année	700.—	700.—	1400.—
12e année et au-delà	700.—	800.—	1500.—

Les instituteurs mariés et les institutrices ayant des charges de famille propres reçoivent le 100 % de ces allocations ; les instituteurs et les institutrices célibataires le 75 % et les institutrices mariées le 50 %.

Bussigny près Lausanne

de la 1e à la 3e année	400.—
de la 4e à la 6e année	600.—
de la 7e à la 10e année	800.—
de la 11e à la 15e année	1000.—
dès la 16e année	1200.—

ont droit au 100 % les instituteurs mariés, les instituteurs et institutrices (veufs, divorcés), avec charge d'enfant mineur ;

ont droit au 50 % les instituteurs et institutrices célibataires, les institutrices mariées, les veufs et divorcés sans charge d'enfant mineur.

Chavannes-Renens

Instituteur marié, institutrice avec charge de famille : 1500.— par an.

Instituteur célibataire, institutrice célibataire, institutrice mariée sans charge de famille : 900.—

Cheseaux

400.— prime de base (servie à tous)
 50.— par année de service à Cheseaux
 20 % du loyer dépassant 1500.—
 10 % aux femmes mariées sans charge de famille
 1200.— = maximum possible.

Commugny

Fr. 30.— par mois à l'instituteur de la classe supérieure qui n'est pas logé au collège.

Cossonay

1e et 2e années 300.— par an
 3e - 5e années 480.— par an
 Dès la 6e année 600.— par an

Crissier

Instituteur, institutrice : base 500.— plus 30 % de la part de loyer allant de 1000 à 3500.—, déduction faite du chauffage et de l'eau chaude. Maximum possible : 1250.— par an.

L'institutrice mariée ne bénéficie pas de l'allocation de résidence, de même que le personnel enseignant occupant un logement de service ou n'habitant pas le territoire de la commune.

Cully

Institutrice mariée : Fr. 200.—; célibataire : Fr. 300.—; instituteur marié : Fr. 400.— par an.

Ecublens

	base	ancienneté	total
1e et 2e années	500.—	100.—	600.—
3e à 5e années	500.—	300.—	800.—
6e à 8e années	500.—	500.—	1000.—
9e à 11e années	500.—	700.—	1200.—
dès la 12e année	500.—	900.—	1400.—

Ont droit au 100 % : les instituteurs veufs ou mariés, les institutrices veuves ; ont droit au 2/3 : les célibataires ; les institutrices mariées n'ont droit à rien.

Fiez

Fr. 600.— par an.

Gilly

Fr. 840.— par an (en nature, sous forme d'un appartement).

Gland

1 et 2 ans de service dans la commune 300.— par an
 3 à 8 » » » 500.— par an
 9 à 15 » » » 800.— par an
 16 ans et plus » » » 1000.— par an

Grandson

1e à 5e années	400.—
6e à 10e années	500.—
dès la 11e année	600.—

Granges près Marnand

2e et 3e années	100.—
4e et 5e années	200.—
6e et 7e années	300.—
8e et 9e années	400.—
10e année	500.—
11e année	600.—
12e année	700.—
13e année	800.—
14e année	900.—
15e année (et plus)	1000.—

Pour les instituteurs mariés habitant la commune de Granges ou celle de Marnand, cette prime est augmentée de 50 %. Pour les maîtres ou maîtresses domiciliés hors de ces deux localités, la prime est réduite de 50 %.

Grens

Appartement mis gratuitement à disposition de l'instituteur.

Lausanne

Instituteur marié, institutrice chargée de famille, institutrice dont le mari est hors d'état de contribuer à l'entretien du ménage : Fr. 2980.— par an ; institutrice célibataire, instituteur célibataire : Fr. 2420.— ; assurance de ces compléments auprès de la caisse de pension communale.

Lonay

Base : Fr. 600.— plus prime de fidélité de Fr. 120.— tous les 2 ans jusqu'à un maximum de Fr. 840.—, soit au total Fr. 1440.—.

Instituteurs mariés, veuves avec charges de famille : 100 %. Célibataires (instituteurs et institutrices), veufs ou veuves sans enfants : 75 %. Femmes mariées, quelle que soit la profession du mari : 50 %.

Lutry

Instituteurs et institutrices (sauf institutrices mariées), base Fr. 500.— plus 20 % de la part de loyer allant de Fr. 1000.— à 2400.— ; plus prime de fidélité : Fr. 30.— par an jusqu'à la 15e année, soit un maximum de Fr. 450.—.

Montreux

Instituteur marié, institutrice ayant charge de famille : Fr. 1575.— ; institutrice célibataire, instituteur célibataire : Fr. 1050.—.

Morges

	marié	célibataire institutrice mariée
Base	800.—	400.—
Par enfant mineur (sans limitation)	250.—	—
Prime de fidélité :		
1e à 5e années	—	—
6e à 10e années	200.—	100.—
11e à 15e années	400.—	200.—
Dès la 16e année	600.—	300.—

Nyon

1e et 2e années	300.—
3e à 5e années	600.—
6e à 10e années	900.—
11e à 15e années	1200.—
Dès la 16e année	1500.—

Célibataires et institutrices mariées, $\frac{2}{3}$ de ces montants.

Orbe

1e à 5e années	400.—
6e à 10e années	600.—
11e à 15e années	800.—
Dès la 16e années	1000.—

Ont droit au 100 % : les instituteurs mariés ; ont droit aux $\frac{2}{3}$: tous les autres.

Payerne

1e et 2e années	300.—
3e à 5e années	600.—
6e à 10e années	900.—
11e à 15e années	1200.—
Dès la 16e année	1500.—

Instituteurs et institutrices célibataires, institutrices mariées : $\frac{2}{3}$ de ces montants.

Penthalaz (comme à Cossonay)**Prilly**

Instituteurs mariés : Fr. 1400.— (plus Fr. 100.— par enfant à partir du troisième). Institutrice célibataire, instituteur célibataire : Fr. 700.—. Institutrices mariées, avec charge de famille : Fr. 500.—. Institutrices mariées, sans charge de famille : rien.

Pully

Instituteur : base Fr. 1650.— plus le 25 % de la part de loyer allant de Fr. 1000.— à 2400.— ; maximum possible : Fr. 2000.—. Institutrice célibataire : Fr. 700.—.

Renens

Instituteur marié, institutrice mariée, avec charge de famille : Fr. 1500.— ; institutrice célibataire, instituteur célibataire : Fr. 900.— par an.

Rolle

1e et 2e années	600.—
3e à 5e années	750.—
6e à 10e années	900.—
11e à 15e années	1050.—
Dès la 16e année	1200.—

Les chargés de famille reçoivent le 100 % de l'allocation, les célibataires le 75 % et les femmes mariées le 50 %.

Les années passées dans une autre commune ne sont pas comptées.

Sainte-Croix

Personnel ayant de 1 à 3 ans d'enseignement dans la commune : Fr. 150.—. Personnel ayant de 4 à 9 ans d'enseignement dans la commune : célibataires : Fr. 400.—, mariés ou mariées avec charges de famille : Fr. 600.—, mariées sans charges de famille : Fr. 400.—. Personnel ayant 10 ans et plus dans la commune : Fr. 900.—.

Saint-Légier (mêmes indemnités qu'à Blonay)**La Sarraz (comme à Cossonay)****Sullens**

Fr. 30.— par mois à l'instituteur ; Fr. 20.— par mois à l'institutrice.

La Tour-de-Peilz

Instituteur marié, institutrice ayant charge de famille : Fr. 1620.— ; institutrice célibataire, instituteur célibataire : Fr. 1080.— ; institutrice mariée sans ménage, à charge propre : Fr. 540.—.

Vevey

Instituteur marié, institutrice ayant charge de famille : Fr. 1575.— ; institutrice célibataire, instituteur célibataire : Fr. 1050.— ; institutrice mariée, sans ménage à charge propre : Fr. 525.—.

Villeneuve

Marié : Fr. 240.— par an plus Fr. 120.— par enfant ; célibataire : Fr. 120.— par an.

Une demande d'adaptation de ces indemnités au taux de celles des communes voisines est en cours.

Vinzel

Fr. 1200.— par an (en nature sous forme d'un appartement).

Veytaux

Comme à Montreux.

Yverdon

1e et 2e année	600.—
3e à 5e année	750.—
6e à 10e année	900.—
11e à 15e année	1050.—
Dès la 16e année	1200.—

Indemnités accordées à tous, sauf aux institutrices mariées.

Certaines de ces allocations sont indexées. Par conséquent il est possible que nous ne connaissions pas les modifications de toute dernière heure.

Nous remercions les collègues qui nous tiennent régulièrement au courant des changements à apporter à ce tableau.

Pour le CC : R. S.

Postes au concours

Lausanne. — Des postes d'instituteurs et d'institutrices primaires seront mis au concours ultérieurement. Les examens dits de « repourvue » ont été supprimés. (Pour les compléments de salaire, consulter le tableau qui est publié dans l'« Educateur » d'aujourd'hui).

Aigle. — 3 instituteurs primaires. Maître ou maîtresse de classe de développement. Maîtresse semi-écolaire. Maîtresse enfantine. Entrée en fonctions : 13 avril 1964.

Apples. — Maîtresse de coupe et confection pour le cercle ménager. Entrée en fonctions : avril 1964.

Avenches. — Instituteurs primaires. Institutrices primaires. Maîtresse de classe de développement. Maîtresse de travaux à l'aiguille.

Baulmes. — Institutrice primaire.

Bettens. — Institutrice primaire.

Bex. — 2 instituteurs ou institutrices primaires. Entrée en fonctions : 13 avril 1964.

Bière. — Maître de classe supérieure. Maîtresse de travaux à l'aiguille (4 h. hebdomadaires).

Bussigny p. Lausanne. — Instituteur primaire. Maîtresse ménagère. Maîtresse enfantine. Maîtresse de travaux à l'aiguille (env. 20 h.) Entrée en fonctions : avril 1964. Les candidats sont priés de communiquer leur postulation à M. Eugène Grand, président de la Commission scolaire, Saint-Germain, Bussigny, téléphone 89 11 86.

Chabrey. — Instituteur ou institutrice primaire. Entrée en fonctions : avril 1964.

Château-d'Œx. — 2 institutrices primaires. Obligation d'habiter la commune.

Chavannes/Renens. — Institutrice primaire. Maîtresse de classe enfantine.

Chavornay. — Instituteur primaire. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : printemps 1964.

Cheseaux. — Instituteur primaire. Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à M. André Joyet, président de la Commission scolaire.

Cheserex. — Instituteur primaire.

Chevroux. — Institutrice primaire. Appartement avec chambre de bain à disposition.

Corseaux. — Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 1er avril 1964. Appartement à disposition. Obligation d'habiter la commune.

Croy. — Maîtresse de travaux à l'aiguille.

Cuarnens. — Institutrice primaire.

Cudrefin. — Maîtresse semi-écolaire. Entrée en fonctions : 1er mars 1964.

Demoret. — Instituteur primaire. Entrée en fonctions : printemps 1964.

Echallens. — Maîtresse de coupe et confection pour l'école ménagère, avec heures au Collège et à l'école primaire de Bioley-Orjulaz.

Ecublens. — Instituteur primaire. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 13 avril 1964. Pour tous renseignements s'adresser à M. J.-J. Teischer, président de la Commission scolaire.

Etagnières. — Maîtresse semi-écolaire.

Eysins. — Instituteur primaire. Institutrice primaire.

Giez. — Instituteur primaire ou institutrice. Appartement à disposition.

Gland. — Institutrice primaire. Maîtresse de travaux à l'aiguille. Entrée en fonctions : printemps 1964. Obligation d'habiter la commune.

Gollion. — Instituteur primaire.

Grandson. — Maître de classe supérieure.

Leysin. — 2 institutrices primaires. Entrée en fonctions : 13 avril 1964.

Lucens. — Maîtresse de classe enfantine.

Lully. — Institutrice primaire. Appartement à disposition.

Lutry. — Institutrice primaire.

Burtigny-Marchissy. — Instituteur primaire à Burtigny. Maîtresse semi-écolaire à Marchissy.

Mézières. — Maîtresse semi-écolaire.

Montreux. — Instituteur primaire. 4 ou 5 institutrices primaires. Maîtresse ménagère. 2 maîtresses enfantines. Maîtresse enfantine à Veytaux. Les candidats sont priés d'adresser un bref curriculum vitae à la Direction des écoles primaires de Montreux.

Morges. — Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 13 avril 1964. Les candidats sont priés d'avertir le président de la Commission scolaire de leur postulation.

Moudon. — Instituteur ou institutrice primaire. Maîtresse enfantine. Entrée en fonctions : 13 avril 1964. Obligation d'habiter le territoire communal.

Nyon. — Instituteur ou institutrice primaire. Ne se présenter que sur convocation. Les candidats sont priés de s'annoncer dès que possible à la direction des écoles primaires. Les certificats ou autres pièces doivent être adressés à la Direction des écoles primaires.

Orbe. — 2 instituteurs primaires. Institutrice primaire. Maîtresse semi-écolaire. Entrée en fonctions : 13 avril 1964.

Ormont-Dessus. — Institutrice primaire à Vers-l'Eglise. Entrée en fonctions : avril 1964. Obligation d'occuper un appartement au collège.

Pailly. — Instituteur primaire.

Payerne. — 2 institutrices primaires. Entrée en fonctions : 13 avril 1964.

Poliez-Pittet. — Institutrice pour la classe réformée.

Prangins. — Institutrice primaire.

Prilly. — Instituteur primaire. Institutrices primaires. Maîtresse enfantine. Les candidats sont priés d'informer la Direction des écoles de leur postulation, et de s'abstenir de toute autre démarche. Entrée en fonctions : 13 avril 1964.

Pully. — Instituteur primaire. Institutrices primaires. Maîtresse enfantine. Maître de gymnastique. Les candidats sont priés d'informer la Direction des écoles de leur postulation et de s'abstenir de toute autre démarche.

Renens. — Maître de classe supérieure. Instituteurs primaires. (2 postes). Institutrices primaires. 2 maîtresses enfantines. Les candidats sont priés d'annoncer leur postulation à la Commission scolaire en joignant un bref curriculum vitae.

Rivaz. — Maîtresse semi-enfantine.

Rossinière. — Institutrice primaire.

Rougemont. — Maître de classe supérieure.

Saint-Cierges. — Institutrice primaire.

Saint-Légier. — Instituteur primaire. Maîtresse semi-enfantine ou enfantine. Entrée en fonctions : 13 avril 1964. Les candidats sont priés d'annoncer leur postulation à la commission scolaire en joignant un bref curriculum vitae.

Vallorbe. — Instituteur primaire. Maîtresse enfantine. Entrée en fonctions : 13 avril 1964.

Vevey. — 2 maîtres de gymnastique. Les candidats sont priés d'informer sans retard le directeur des écoles primaires de leur postulation.

Vich-Coinsins. — Instituteur primaire pour Vich. Institutrice primaire pour Coinsins.

Villars-le-Grand. — Instituteur primaire. Institutrice primaire.

Villarzel. — Instituteur ou institutrice primaire. Entrée en fonctions : 25 avril 1964.

Villars-Mendraz. — Institutrice primaire. Entrée en fonctions : avril 1964. Appartement neuf à disposition.

Villeneuve. — Institutrice primaire (pourrait être appelée à diriger une classe semi-enfantine). Institutrice primaire. Instituteur primaire. Maître de classe de développement. (éventuellement maîtresse).

Vuarrens. — Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 13 avril 1964. Appartement à disposition.

Vucherens. — Instituteur primaire. Institutrice primaire.

Yverdon. — Instituteurs primaires. Institutrices primaires. Maîtresses enfantines. Maîtresse de travaux à l'aiguille. Entrée en fonctions : 13 avril 1964 ou à convenir. Domicile imposé : Yverdon.

Yvonand. — Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 13 avril 1964.

A.V.M.G.

Cours de danses modernes

Une *suite* peut être donnée dès fin janvier au cours de cet automne. Les conditions restent les mêmes pour autant que les inscriptions soient suffisantes (minimum 6 couples). Début du cours éven. 5 et 8 février. S'inscrire directement auprès de M. de Roy, Caroline 7 bis, Lausanne.

A. Stoence.

Cours de ski à Zermatt (6 au 11 avril 1964).

Prix : Fr. 200.— (Supplément de Fr. 20.— pour les non-membres de notre association). Ce prix comprend : logement et pension à l'hôtel National-Bellevue, taxes diverses, abonnement à courses illimitées sur le chemin de fer Zermatt-Gornergrat, voyage collectif Lausanne-Zermatt, à choix : Leçons de ski par instructeurs — descente sous conduite — excursion, ski libre.

Renseignements et inscription, jusqu'au 7 mars, auprès de Daniel Jan, av. Général Guisan 7, Yverdon.

Cours de ski de printemps (haute montagne)

Notre association organise du dimanche 5 avril au 10 avril, un cours de ski dans les Alpes bernoises. Sommets projetés : Gross-Fiescherhorn, Finsteraarhorn, Gletscherhorn, Ebneflub. Cabanes Finsteraarhorn et Hollandia.

Les participants doivent être entraînés. Coût approximatif (sans guide) : Membres AVMG : Fr. 150.— ; non-membres Fr. 170.—. Inscription provisoire jusqu'au 16 mars auprès de R. Martin, Ch. du Trabandan, Lausanne (Tél. 23 48 74).

Excursion à ski, haute montagne

L'AVMG organise les 14 et 15 mars, une excursion prévue au Vêlan (course pour bons skieurs). Inscription jusqu'au 1er mars auprès de R. Martin, Ch. de Trabandan 5, Lausanne. Tél. 23 48 74. Une circulaire renseignera les participants

Pour l'AVMG, le chef technique :
P. Rochat, Yverdon.

Cours de ski de printemps, type famille, du 6 au 11 avril 1964 — Saanenmöser

Ce cours, primitivement prévu à Bretaye, aura lieu en un chalet, confortable et neuf, du Club Rambert, à Saanenmöser.

Il sera autonome, c'est-à-dire que la direction du cours engagera un cuisinier et que les participants fourniront les denrées non périssables. Le prix du cours peut être approximativement fixé à Fr. 70.— par personne pour les membres AVMG et leur famille et à Fr. 90.— pour les non-membres (1 seule surtaxe par famille), transport et monte-pente non compris. Provisoirement, le prix par enfant est le même. Deux instructeurs de ski seront au service des participants.

Pistes à disposition : Hornberg - Saanenmöser (funiluge) ; Hornberg - Schönried (téléski) ; deux téléskis au sommet du Hornberg ; éventuellement, Rinderberg-Zweisimmen et Hornberg - Gstaad (retour en train).

Inscriptions : Pour confirmer la réservation du chalet et l'engagement du cuisinier, la direction du cours se voit dans l'obligation de prier les intéressés éventuels de faire parvenir leur inscription provisoire, sur *carte postale*, pour le 8 février 1964, à Paquier Jean-Pierre, Villardiez 18, Pully. Tél. (021) 28 49 78. Nombre de participants limité à 25.

Morges

Gymnastique du Corps enseignant les 1er et 3e jeudis du mois. Collège de Chanel, à 17 h. Prochaine leçon : le 6 février.

Gilde du travail (Pédagogie Freinet)

Rappel : assemblée générale : 1er février, restaurant du Grand Pont, 14 h. 30. Dès 15 h. 30 : conférence de M. Robert Dottrens, de Genève. Invitation cordiale.

11e Prix littéraire de l'Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse

Année 1964

Le comité romand de l'OSL, soucieux d'obtenir des textes de valeur, organise, grâce à l'appui financier d'un mécène lausannois, un nouveau « Prix littéraire » offert à tout écrivain de langue française.

Conditions du concours

1. Les textes présentés doivent être inédits.
2. Le choix du sujet est libre : aventures, voyages, histoire, fantaisie... Néanmoins chaque récit visera à laisser à l'enfant un souvenir bienfaisant et lumineux. Aucune allusion à des pratiques ténébreuses, spiritiques et autres ne sera acceptée, même dans les contes de fée. Les valeurs éducative et littéraire entrent en ligne de compte dans les appréciations du jury.

3. Les manuscrits auront de 800 à 900 lignes dactylographiées, format commercial (200 à 300 lignes pour manuscrits à l'intention des tout petits.)

4. Les envois seront anonymes, accompagnés d'une devise reproduite sur une enveloppe fermée contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

5. Les textes seront adressés en trois exemplaires à F. Rostan, chemin de Bellevue 30, Lausanne (Suisse) avant le 31 juillet 1964.

6. Le jury, présidé par M. Maurice Zermatten, homme de lettres, jugera sans appel.

7. Il sera décerné trois prix aux auteurs des meilleurs textes jugés dignes d'être publiés, soit :

- a) un premier prix de 700 francs ;
- b) un deuxième prix de 600 francs ;
- c) un troisième prix de 500 francs.

8. Les manuscrits primés deviennent propriété exclusive de l'OSL et seront publiés en édition illustrée par les soins du secrétariat central.

9. Les textes non retenus seront retournés à leur auteur.

10. Les écrivains participant à ce concours littéraire s'engagent à accepter les conditions ci-dessus.

Lausanne, le 1er janvier 1964.

Le président du comité romand de l'OSL
F. Rostan

Mémento

1. 2. 64 : Guilde de travail (Pédagogie Freinet) : assemblée générale, 14 h. 30, restaurant de Grand-Pont.

1. 2. 64 : 15 h., Ecole normale, Lausanne, séance du groupe de dessin.

15-17. 2. 64 : AVMG : ski, relâche, Morgins.

14-15. 3. 64 : AVMG : ski, haute montagne, Mont Vélain.

5-11. 4. 64 : AVMG : ski de printemps, Saanenmöser, Zermatt ; ski de haute montagne, Alpes bernoises.

GENÈVE

Rappel : Assemblée plénière du 12 février

Le comité mixte se permet de rappeler à tous les membres des trois sections de l'U.I.G., l'importance de la séance prévue pour mercredi 12 février, à 17 heures, à la Salle communale de Plainpalais.

Ordre du jour :

Revalorisation 1964.

Problèmes pédagogiques.

Exposition « Arts et loisirs » au Musée d'Art et d'Histoire

Il y a quelques années, des groupes d'entreprises, d'administrations et d'institutions internationales ont créé en commun une association dont le nom est bien connu aujourd'hui, à savoir « L'Association des Groupements Arts et Loisirs de Genève » (A.L.G.). 20 groupements divers en font partie. Son comité s'emploie à coordonner toutes les bonnes volontés pour donner satisfaction à ceux qui cultivent un violon d'Ingres. Relevons que dès ses premiers pas, l'A.L.G. a trouvé un bienveillant appui de la part des autorités genevoises et en particulier l'aide très précieuse de M. Pierre Bouffard, conseiller administratif, délégué aux Beaux-Arts, maire de la ville.

L'A.L.G. offre à ses membres des spectacles et des concerts de qualité à prix réduit, elle organise, avec le concours de spécialistes, des visites commentées de nos musées, elle organise des expositions (rappelons celle de 1960 présentant des peintures, sculptures, dessins, mosaïques, porcelaines, celle de 1961/1962 présentant des travaux manuels, celle de 1963 consacrée à la photographie et au cinéma).

Ces jours-ci, l'ALG présente au Musée d'Art et d'Histoire sa quatrième exposition « Arts et loisirs ». Quelques chiffres éloquents : 17 groupements, comptant

94 exposants y prenant part. On y verra 478 objets divers, soit 42 dessins, 36 aquarelles, 12 gouaches, 179 huiles, 66 peintures « Néocolor », 26 émaux, 82 porcelaines, 15 mosaïques et 20 sculptures.

Nos collègues R. Graf, avec trois bois sculptés, une terre cuite et un « Néocolor », et J.-L. Schaer avec cinq huiles et trois « Néocolor » y représentent dignement le corps enseignant.

Le public genevois est cordialement invité à voir cette exposition. Elle a lieu à la Salle des Casemates et sera ouverte du 25 janvier au 16 février 1964, tous les jours de 10 à 12 h. et de 14 à 18 h., lundi et vendredi de 20 à 22 heures.

Concours de la Fondation « Pour l'Avenir »

« Pour l'Avenir », Fondation pour la Justice sociale dans l'Education a pour but de venir en aide aux adolescents de nationalité suisse, (exceptionnellement aux étrangers) qui se distinguent par leurs aptitudes remarquables et que la situation matérielle de leur famille oblige à gagner prématurément un salaire.

La Fondation ne peut s'intéresser qu'aux élèves des écoles genevoises spécialement bien doués en général ou possédant à un haut degré des aptitudes dans un domaine particulier. Le comité examinera les candidatures et décidera du droit de participer au concours.

L'attribution des bourses est décidé à la suite d'une série d'épreuves organisées dès la clôture de l'inscription.

Toutes les inscriptions doivent être faites sur formulaire spécial à demander au Secrétariat de la Fondation, M. R. Ehrat, 34, Ch. de l'Etang, Châtelaine. Ces demandes doivent être présentées par écrit.

Les demandes tardives ne seront pas prises en considération. La clôture de l'inscription est fixée au 29 février.

NEUCHÂTEL

Comité de section pour 1964

BOUDRY : Président : M. Georges Montandon, Peseux ; vice-président : M. Marc-Antoine Grandjean, Boudry ; secrétaire : Mlle Irène Avondo, Peseux ; caissier : M. André Aubry, Peseux ; délégué au CC : M. André Blaser, Peseux ; suppléante : Mlle Charlotte Vouga, Colombier ; assesseurs : Mlle Anne-Marie Luscher, Corcelles ; Rosemarie Berthoud, Peseux.

Collecte en faveur de Skoplje

La souscription ouverte parmi les collègues de la SCN a permis à notre caissier d'envoyer la somme de Fr. 1026.— à l'œuvre suisse d'entraide. Nous remercions cordialement tous les donateurs pour leur générosité.

W. G.

SECTION DE LA CHAUX-DE-FONDS

Les enseignants sont mécontents

La pénurie des membres du Corps enseignant n'est pas un phénomène particulier à notre pays. Il suffit de lire les rapports du BIE pour se rendre compte qu'elle affecte tous les cantons.

Dans notre canton, elle a fait son apparition il y a plus de dix ans. Ses causes, multiples, sont bien connues : augmentation considérable de la population scolaire, attrait généralisé pour des études plus poussées, désaffection pour la profession d'enseignant dont l'exercice est de plus en plus difficile et dont les avantages sont de moins en moins évidents.

Le remède ? une revalorisation générale de la profession.

Nos autorités scolaires avaient étudié le problème ; on s'attendait à ce qu'elles mettent tout en œuvre pour aboutir à cette revalorisation, tant matérielle que morale. Malheureusement les résultats se font attendre !

Bien sûr, le vote de mars 1962 accorde aux fonctionnaires de l'Etat un salaire un peu plus élevé, mais il est encore actuellement inférieur aux prestations offertes dans les autres cantons.

A deux reprises déjà, on a dû recourir à une formation accélérée d'instituteurs. Cette préparation réduite, aussi valable et sérieuse soit-elle, nuit forcément à la considération qu'on attache à notre profession.

Dans notre ville qui se veut progressiste et résolument tournée vers l'avenir, la situation est extrême-

mement grave. Le nombre d'auxiliaires est toujours très élevé et les remplacements sont presque impossibles à assurer !

Plusieurs localités de notre canton ont su s'attacher un personnel enseignant stable et qualifié.

Neuchâtel, déjà favorisée par sa situation géographique, attire bien des candidats en leur offrant des avantages particuliers non négligeables. Pourquoi n'agirait-on pas de même chez nous ?

A notre avis, la première mesure pratique à envisager serait d'accorder au Corps enseignant les mêmes prestations qu'à Neuchâtel. Ce serait là un premier pas et nos autorités se doivent de le franchir avant que la situation ne tourne à la catastrophe.

Résolution

Il y a deux ans, les autorités scolaires de notre ville publiaient un SOS dans les journaux locaux, à propos de la pénurie aiguë d'enseignants.

Depuis cet appel, la situation n'a fait qu'empirer.

Les membres de la SPN-VPOD demandent aujourd'hui quelles mesures ces mêmes autorités entendent prendre pour remédier à une pénurie qui empêche le bon fonctionnement de nos écoles ?

Le Conseil communal de la Chaux-de-Fonds a jusqu'ici refusé de mettre le Corps enseignant chaux-de-fonnier sur un pied d'égalité avec celui de Neuchâtel. Cette discrimination est peu faite pour favoriser un recrutement déjà très difficile en raison de la situation géographique de notre localité.

JURA BERNOIS

Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire

Cours 1964 :

Avant leur publication officielle, il me paraît utile de présenter au Corps enseignant jurassien les cours qui auront lieu en 1964.

1. Cartonage

Cours de base : 4 semaines, à Bienne, du 6. 7. au 1. 8. ; organisé en collaboration avec la société cantonale de TM et RS. Le chef de cours sera de langue française.

2. Brasage

Travail du métal : 4 demi-journées — Bienne — 1re séance le 6. 5. 64.

Cours également organisé en collaboration avec la société cantonale.

3. Dessin technique

Une semaine — Delémont — 6-11. 4. 64 — Chef de cours : M. René Oswald, maître de l'Ecole prof. Delémont.

Ce cours s'adresse non seulement à tous ceux qui envisagent d'enseigner le dessin technique à l'avenir, comme il est prévu dans la loi scolaire ou dans le plan

d'études, mais surtout à ceux qui l'enseignent déjà sans avoir suivi de cours. Les maîtres qui désirent se perfectionner sont également invités à s'inscrire.

4. Allemand

Une semaine — Berne — 13. 7. - 18. 7. 64.

Les remarques ci-dessus sont valables pour le cours d'allemand. De nombreux collègues enseignent cette langue dans leur classe sans avoir suivi de cours. Nous croyons leur rendre service en organisant cette semaine à Berne. Les participants seront logés dans le home que la SIB a aménagé à Berne. S'inscrire assez tôt, nombre de places limité.

5. Travail du métal

¹/₂ semaine — Porrentruy — 1re quinzaine d'avril — Dir. : M. R. Droz, maître TM.

Le cours donné l'an passé a obtenu un réel succès, autant par la participation que par les objets fabriqués. (Clichés présentés à l'assemblée annuelle). Sa durée a été portée à ¹/₂ semaine.

6. Perfectionnement de menuiserie

Deux semaines — vacances d'été ou vacances d'automne — Lieu à fixer.

Mis au programme à la demande de plusieurs collègues qui, après quelques années de pratique, éprouvent le besoin de se renouveler, de se refaire la main, de sortir de la routine, de trouver de nouvelles idées.

7. Introduction à l'enseignement des travaux manuels à l'école

Une semaine — Delémont — 6.4-11.4.64. — Dir. : M. A. Aubry, inst., Courtételle.

Ce cours est destiné à tous ceux qui ont besoin d'occuper leurs élèves à un certain moment du programme de travail (classes à plusieurs degrés) et qui désirent faire construire des objets simples pour illustrer la fête scolaire par exemple ou rendre plus vivant leur enseignement. De plus en plus, on trouve des institutrices titulaires de classes uniques qui doivent occuper leurs garçons pendant que les filles sont aux ouvrages ou à l'école ménagère. Le cours comprendra non seulement la connaissance et l'emploi des outils, mais aussi la connaissance des matériaux et la réalisation de quelques idées simples à la portée de celles et de ceux qui veulent s'initier à l'enseignement des travaux manuels.

8. Les nombres en couleurs

Deux journées — avril 1964 (vacances) — Delémont.

Il n'est plus nécessaire de présenter un tel cours ou les nombres en couleurs. Les collègues qui se sont déjà initiés désirent consolider leur connaissances et ceux qui ne les connaissent pas encore attendent la possibilité de suivre un cours qui les initiera à la méthode Cuisenaire qui apportera certainement un renouveau dans l'enseignement des mathématiques à l'école primaire.

9. Biologie

Quatre journées — Porrentruy — Dir. M. Bouvier, prof. EN.

Tous ceux qui ont eu le privilège de suivre le cours de M. Ed. Guéniat, dir. EN « Manipulations élémentaires de sciences naturelles » en ont gardé un souvenir inoubliable et ont rapporté dans leur classe un matériel didactique pratique. Nous vous proposons aujourd'hui le même cours adapté à la biologie. Nous souhaitons qu'il obtienne le succès qu'il mérite. M. Bouvier a accompli un grand effort pour que chacun emporte un matériel permettant d'accomplir une bonne série d'expériences et d'exercices en classe et en dehors de celle-ci.

10. Entretien des outils

Trois journées — Porrentruy — automne 1964. Dir. M. R. Droz, maître TM.

Tous ceux qui donnent des cours de TM ou se retrouvent bricoleurs pendant leurs loisirs éprouvent des difficultés à bien conditionner l'outillage pour tirer de celui-ci le maximum ou pour le remettre en état. De tels cours sont donnés chaque année par la Société cantonale de TM et remportent un grand succès. Nous tentons une expérience en vous le proposant cette année 1964.

11. Moyens audio-visuels. (Méthodologie)

Une journée — Porrentruy — mi-juin 1964 — Dir. M. G. Cramatte, m. d'appl.

L'initiation à la manipulation de quelques appareils avait réuni environ 20 participants en 1963. Plusieurs collègues ont manifesté le désir qu'une suite soit don-

née à ce cours cette année : M. Georges Cramatte, maître à l'école d'application à Porrentruy se chargera, avec démonstration devant les élèves, de vous initier à l'emploi de ces divers appareils. Comment utiliser l'appareil ? A quel moment dois-je projeter ? Choix et nombres des images et des clichés ? Films ? Sources ?

Pour certains cours importants, le nombre des places étant limité, on peut déjà s'inscrire auprès du président de la société. (Prévoir éventuellement un cours de remplacement).

M. Turberg, prés. SJ, TM et RS

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin de l'Amicale d'anciens élèves de l'Ecole normale d'instituteurs, Porrentruy

Cette association vient de publier son troisième bulletin annuel.

En hommage au 125^e anniversaire de l'Ecole normale de Porrentruy, deux de ses anciens élèves ont accepté de mettre leur talent à disposition.

Dans la première partie en effet, M. Bernard Chapis, instituteur aux Rouges-Terres, nous livre « Entretien », recueil de poèmes tour à tour graves, amusants, frivoles, lyriques qui dénotent chez leur jeune et talentueux auteur une sensibilité et un sens poétiques certains. Jean-Pierre Grosjean, également aux Rouges-Terres, illustre l'ouvrage, de manière fort originale, de huit bois gravés.

Maîtrisant parfaitement une technique justement réputée difficile, l'artiste, dans une interprétation très libre, fait preuve d'un réel talent dans une série de bois géométriques, en prenant pour thème : la main.

Le tout, imprimé sur un papier d'excellente qualité, d'une typographie impeccable, forme un véritable livre que tous les bibliophiles se feront un plaisir d'acquérir.

A noter que Jean-Pierre Grosjean tient à disposition un tirage à la main de ses bois, sur papier spécial.

Dans la deuxième partie, M. Edmond Guéniat, Dr ès sciences, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, relate la vie de l'Ecole normale au cours des vingt-cinq dernières années. Epoque mouvementée s'il en est, où souvent l'ingéniosité, le dévouement et l'inébranlable conviction de travailler pour le bien du Jura ont pallié à un certain immobilisme, le manque de locaux et les difficultés d'organisation.

La lecture de ces pages est passionnante pour qui s'intéresse au sort des Ecoles normales et l'on y sent la somme de labeur qu'il a fallu fournir pour hisser l'Ecole normale de Porrentruy à sa situation actuelle.

Signalons deux graphiques particulièrement parlants qui enregistrent de 1930 à 1963 les fluctuations du nombre des candidats à l'admission et celles des effectifs de l'Ecole normale.

Le geste de l'Amicale des anciens élèves de l'Ecole normale d'instituteurs est à l'honneur de ses promoteurs et de l'Ecole jurassienne tout entière.

« Entretien » de Bernard Chapis et Jean-Pierre Grosjean, suivi de « l'Ecole normale d'instituteurs du Jura de 1937 à 1962 » par M. Edmond Guéniat est en vente chez M. Marcel Guélat, instituteur, Courrendlin, caissier de l'Amicale, au prix de Fr. 5.—.

(Paiement au CCP de l'Amicale des anciens élèves de l'Ecole normale d'instituteurs, Porrentruy, IVa 3607.)

Elle vous offre pour l'entraînement au calcul:

N° 91 **Les 4 opérations** par Léo Biollaz

Additions : 32 fiches graduées ; **soustractions** : 38 fiches graduées ; **multiplications** : 37 fiches graduées ; **divisions** : 32 fiches graduées.

Prix : Fr. 6,—.

N° 94 Livret-réponses : Fr. 1,80.

N° 89 **Les 2 premières dizaines** par L. Pauli Fr. 1,20.

Cahier de **calculs** imprimé en gros caractères.

N° 88 **Calcul mental** par Perret et Oberli Fr. 1,—.

Cahier d'exercices pour le degré supérieur. (Subside 50 % du Département d'I.P. dans le canton de Neuchâtel.)

N° 117 **Degré moyen: Problèmes graphiques**
par Gaston Falconnier Fr. 1,50

N° 118 **Pas à pas** par Gaston Falconnier Fr. 1,20

Pour l'entraînement à l'orthographe:

BROCHURE No 68 : **Dictées** pour le degré inférieur, Fr. 1,— ; BROCHURE No 75 : **200 dictées** pour les 8e et 9e années, par M. Nicoulin, Fr. 3,50 ; BROCHURE No 92 : **Livret de vocabulaire** : mots de Pirenne répartis en 52 centres d'étude, Fr. 2,— ; BROCHURE No 87 : **Livret d'orthographe et de grammaire**, (100 pages), par M. Nicoulin, Fr. 3,—.

Pour préparer les admissions en classe supérieure:

BROCHURE No 86 : **Epreuves proposées** ces dernières années, Fr. 1,—.

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

BIBLIOGRAPHIE

Une semaine avec... Manuel de lecture des cours moyen et supérieur par Marcel Berry. Editions Hachette, 390 pages, 1963.

Comme l'indique son titre, ce manuel nous invite à passer une semaine avec les plus grands écrivains de la littérature française et même européenne. Chaque lecture présente en une dizaine de pages un extrait vivant, et souvent peu connu, d'une grande œuvre.

Chaque texte est introduit et terminé par quelques gravures accompagnées de légendes, qui situent le fragment dans l'ensemble de l'ouvrage. Des questionnaires facilitent l'exploitation pédagogique de ces lectures.

Bien que l'on puisse toujours critiquer un choix de textes, nous regrettons de ne trouver comme représentants de la littérature française au XX^e siècle que Loti et Pierre Benoit. L'illustration, qui se veut poétique, n'ajoute rien à la compréhension des textes.

Malgré ses défauts, cette formule est intéressante. Quand il se sera montré plus exigeant dans le choix de ses textes, l'auteur aura créé un manuel vivant d'initiation littéraire.

F. B.

Orient-Occident :

THAÏLANDE-SUISSE

Les élèves du Collège de St-Maurice (Canton du Valais), la Commission nationale suisse pour l'Unesco et « Fraternité Mondiale » ont mis leurs efforts en commun pour réaliser un programme en faveur de l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident.

Sous la direction de leur professeur, M. le chanoine Eracle, les élèves ont entrepris l'étude d'un pays d'Asie : la Thaïlande.

Les jeunes collaborateurs (15 et 16 ans) du chanoine Eracle se sont répartis en grou-

Les écoliers présentent leur ville

Dans une localité assez modeste, mais à laquelle son riche passé confère le titre de ville, le maître d'une des classes supérieures pensait intéresser ses élèves au concours de l'« Expo 64 ». Mais il se rendit bientôt compte, par leurs apports, que sa petite ville, malgré quelques industries florissantes et quelques réalisations d'urbanisme, était beaucoup plus représentative de la « Suisse d'hier » que de la « Suisse de demain » et que les conditions du concours ne pouvaient être réalisées.

Aussi, abandonnant l'idée première, la classe prépara, dans une des salles du bâtiment scolaire, une exposition ouverte au public, présentée par un catalogue-guide.

L'ensemble des stands s'étend de la préhistoire, richement représentée par des collections d'objets lacustres, aux industries actuelles. Ni l'histoire locale, ni les mœurs et la vie d'autrefois, ni l'artisanat et le travail de la vigne ne sont oubliés. Les personnalités illustres sont réparties, suivant une formule un peu lapidaire et approximative, en « Grands hommes en bien » où voisinent Philippe Suchard, Louis Favre (qui n'est pas celui du Gothard), Oscar Huguenin, Clara, Felix et Pierre Bovet, ce dernier bien connu dans nos milieux pédagogiques. Le pauvre Jean-Paul Marat* se morfond, seul, dans la catégorie des « Grands hommes en mal » ! Enfin l'évolution démographique actuelle est illustrée par des graphiques.

* * *

Mes normaliens, conduits par de petits cicerones, ont visité l'exposition, interviewé le jeune maître.

— Le but ? D'une part, présenter aux parents et au public, une vue d'ensemble aussi complète que possible sur la localité. En une époque où les distances ne comptent plus, où tout conduit à l'évasion vers le lointain et le futur, il n'est pas inutile de se pencher sur le passé et sur sa région. D'autre part, redonner aux élèves le goût et le respect du passé ; le respect, aussi, des aînés qu'ils ont dû interroger pour leurs travaux. Ils ont appris, ces écoliers, que les adultes, que les vieilles personnes, possèdent un trésor de connaissances et de souvenirs qui nous ont été précieux.

Le contact avec les habitants s'est effectué très facilement et de nombreux objets de valeur nous ont été obligeamment prêtés.

Certes, un travail de longue haleine, comme celui-là, implique un bouleversement de l'horaire pendant quelques semaines, mais pas un abandon du travail scolaire qui, au lieu de se faire abstraitement (% par exemple) a été concret. Les autorités scolaires ont très bien compris que des élèves de fin de scolarité (ma classe se compose surtout de doubleurs) ont tout à gagner d'une telle expérience. Le français n'a pas été oublié (résumés de livres, copie de documents, textes explicatifs, étiquettes), le dessin non plus.

A. Ischer.

* Voilà un repère qui permettra au lecteur curieux d'identifier la petite ville !

pes pour approfondir séparément les domaines touchant à la géographie, la population, l'économie, l'histoire, la culture et la religion. Chaque étu-

de a été présentée à l'ensemble des participants sous forme de causerie et de là est née une brève monographie.

(Informations Unesco)

La plus belle conquête...

Le lundi matin, nous avons coutume de commencer la classe en parlant un peu avec les gosses de leur dimanche. Ceux qui le désirent ont liberté de dire l'emploi de leur congé.

Louis : « Moi, M'sieur, je suis resté à la maison ». (Tiens ! Nous avons pourtant connu hier un dimanche admirable, un de ces dimanches merveilleux du septembre de l'an passé.) — Tu n'es pas sorti ? — Non, M'sieur, je pouvais pas, y avait la télé : du tennis, toute la journée, alors ! — Ça t'intéresse tant que ça, le tennis ? — Ben, non, y a pas plus barbant !... »

Le petit Jo : « Tu t'es fait avoir, Louis ! (Il ne pensait pas si bien dire). Les 15 ans de Louis ne répondent rien, mais on le sent mécontent de lui, il réalise que quelque chose ne joue pas... »

Cette petite scène n'a pas quitté mon esprit depuis lors. Et j'en suis à me demander si l'homme n'est pas en passe de devenir « la plus belle conquête de la télévision ». Si pour l'adulte « le fait télévision » est inquiétant à plus d'un titre, combien plus l'est-il pour l'enfant. Cela pour plusieurs raisons dont la moindre mérite qu'on s'y arrête. La fatigue d'abord : nous savons en effet que notre psychisme est capable d'enregistrer un certain nombre d'images, de sensations, d'émotions, après quoi, ayant son « plein », si l'on peut dire, il « coupe ». Notre machine est si merveilleusement construite que tout y est, « fusibles » y compris ! Surtension, stop, le courant ne passe plus. Combien de fois n'avons-nous éprouvé les effets étonnants de cet automatisme. Ainsi, fatigué, je persiste à lire et soudain, je réalise que je viens de parcourir des yeux plusieurs pages, mais mécaniquement, sans plus enregistrer : « Fusibles » ! Le psychisme des gosses, mis sous tension déjà par combien de décharges inutiles, en prend là un nouveau coup.

Chaque individu dispose ainsi d'une certaine période de disponibilité, période de présence, avant « le temps de déclenchement ». Et j'ai le sentiment toujours plus net que ce temps utile laissé au travail scolaire ne cesse de s'amenuiser (et ceci à une époque où il est demandé toujours davantage à l'enfant). On pourrait dire que beaucoup d'enfants arrivent en classe le matin, dans une condition telle qu'ils ne sont plus à même de soutenir l'effort qu'il faudrait, l'effort normal d'une journée de travail. Bon nombre d'entre eux ne tiendront même pas la matinée. Ils sont à deux heures du moment où le courant va manquer. A dix heures, stop, ça y est, les fusibles sautent. Le maître peut continuer à démontrer, à expliquer, le gosse ne reçoit plus, malgré ses efforts, loyaux le plus souvent. Il peut vous regarder les yeux grands ouverts, le front plissé par l'effort, le contact n'y est plus. Peut-être est-il prématuré de dire que l'école doit s'accommoder aujourd'hui déjà de ces derniers moments utiles, mais je crains que nous n'y arrivions.

On me dira que les parents n'ont qu'à choisir, ne permettre que les émissions destinées aux enfants. Il en est bien sûr qui procèdent encore ainsi et cela est bien heureux ; mais il apparaît que dans un nombre toujours croissant de foyers, les gosses finissent par imposer tout ou partie de leur volonté. La télé les passionne, le pouvoir de l'image est étonnant, et le plus souvent avec la ténacité qui leur est propre quand ils désirent quelque chose, ils finiront par triom-

pher. Un soir, deux, puis trois, sinon davantage. Et dans ces têtes de gosses, les images (et quelles images) s'entassent en vrac, et ce lourd mélange va peu à peu peser de tout son poids sur la fragilité d'une personne en devenir. J'entendais répéter l'autre jour à la radio cette formule bien en cours dans les studios : Pour ceux qui n'ont pas encore la télévision, les salles seront ouvertes... J'aime à penser à ceux qui représentent cet « encore », surtout s'il ont des gosses. Ils savent assez le pouvoir et la puissance de cet étonnant canal à images... On me dira : que de richesses pourtant n'apporte-t-il pas !

De quelqu'un qui s'en allait autrefois trois ou quatre soirs par semaine au cinéma, on disait qu'il perdait un peu le nord. On y arrive tout doucement maintenant que le progrès vous a installé l'écran à domicile. Oh ! il se trouve pourtant des gens très intelligents, très instruits pour faire le panégyrique de la télévision. Récemment, dans un forum, une doctoresse se déversait en éloges attendris sur les mérites du petit écran. Et la vie de famille par ci, et la culture par là ! Seulement voilà, on peut dire avec certitude que ces enthousiastes sont rarement ceux qui enseignent, ceux qui ont les gosses après, qui ont charge de les faire travailler utilement.

Il y aurait bien d'autres choses à dire encore sur les dangers nés de ce loisir passif. On est là, à regarder, comme le poisson rouge dans son bocal. Or, chacun sait que c'est dans l'action personnelle, la recherche, la poursuite d'un but, d'un effort que le gosse « muscle son caractère et son intelligence » : la lecture, le bricolage bien conçu, l'étude d'un instrument de musique... Que sais-je. On n'a plus le temps, on a la télé ! On va certes me dire que je suis un attardé, un Béotien, que j'exagère ; et je voudrais bien qu'on ait raison. Mais je me demande si, pensant aux jeunes surtout, « le fait télévision » n'est pas un des drames les plus douloureux et les plus graves de notre temps.

Daniel Courvoisier.

Questionnez, la machine vous répondra...

Moins d'une minute a suffi pour qu'un problème exigeant des calculs complexes, posé depuis l'Australie à une machine électronique en Angleterre, soit résolu et que la solution soit connue du demandeur.

Ce prodige de l'électronique a pu être réalisé grâce à une liaison télex entre l'Université de Melbourne, où s'est tenue récemment une conférence sur les machines à calculer, et l'Université de Manchester.

Les visiteurs de l'exposition organisée pendant la conférence à l'Université de Melbourne ont pu soumettre toutes sortes de problèmes à la machine « Atlas » de Manchester, et obtenir des réponses dans des délais de 30 à 60 secondes. A titre d'exemple, ils ont pu obtenir des renseignements très précis sur la progression démographique d'une centaine de villes australiennes d'ici l'an 2000, des données concernant les agglomérations de plus de 5000 habitants ayant préalablement été fournies à la machine.

(Informations Unesco)

ON Y VIENT...

On sait combien il est dangereux et vain d'exiger de l'adolescent, pendant la période scolaire, l'assimilation d'un amas excessif de connaissances du moment, alors que beaucoup d'entre elles seront périmées lorsque, parvenu à l'âge de les appliquer, il devra au contraire en assimiler de nouvelles. On ne peut donc se défendre de penser que l'éducation permanente signifiera un jour bien plus encore que ce que nous pouvons en attendre aujourd'hui. En vérité, nous sommes convaincus qu'elle sera érigée dans l'avenir en un véritable système, en un statut général et fondamental d'éducation, régnant sur la vie entière de l'homme.

A. Grandpierre.

Une éducation pour notre temps.

Les pages qui suivent reproduisent en traduction française les passages essentiels d'une plaquette distribuée en 1960 à 400 communes de Suisse alémanique par la Fédération suisse pour l'éducation des adultes. Avec trois ans de retard, la même campagne va tenter d'ébranler les édiles romandes pour éveiller leur souci d'organiser intelligemment les loisirs de leurs administrés. Désirons ardemment qu'elle y parvienne, et comme le corps enseignant ne manquera pas d'y être associé d'une manière ou d'une autre, offrons-lui la primeur de quelques extraits suggestifs de la future plaquette en sa version française.

I. Ce qu'il faut :

DES CENTRES DE CULTURE ET DE LOISIRS DANS LES COMMUNES

L'église et l'école, voilà généralement dans nos communes les deux bâtiments qui comptent, ceux dont on est fier, ceux qui justifient les sacrifices. Devant la concurrence internationale, chacun admet qu'il convient de pousser les études supérieures, techniques ou universitaires.

Mais que devient l'éducation des adultes dans notre pays ? Bien peu de bâtiments témoignent de son existence, et aucun poste du budget fédéral ne la mentionne. Et si quelque budget communal y fait allusion, c'est par des montants très modestes en regard de ceux qu'on accorde aux institutions reconnues, historiques pour ainsi dire. *En fait, l'Etat et les communes ne se sont pas encore penchés sur l'éducation des adultes.* Et pourtant, il y a chez nous un besoin latent d'activité spirituelle et culturelle de tout ordre, un désir de faire bon usage du temps libre. Ces besoins dépassent de beaucoup leur satisfaction actuelle. En premier lieu, ce qui manque, ce sont les locaux. Cette carence, bien entendu, augmente avec le temps libre et la prospérité économique.

Les locaux actuels

Aujourd'hui, de nombreuses institutions pour l'éducation des adultes en sont réduites aux petites salles de restaurants. Leurs activités doivent se dérouler au milieu d'éclats de voix, de bouffées musicales, des bruits de l'office et des odeurs de la cuisine. Souvent, le mobilier, l'éclairage et la décoration ne conviennent guère.

Même si certains restaurants offrent aux sociétés des locaux modernes et agréables, l'obligation de consommer, la situation de dépendance où l'on se trouve constituent des obstacles à un travail culturel sérieux. Beaucoup, d'ailleurs, n'aiment pas se réunir au restaurant.

Certaines institutions, comme les universités populaires, peuvent disposer de salles d'école ou d'auditoires universitaires. *Mais ces locaux eux-mêmes ne répondent pas entièrement aux exigences de l'éducation des adultes.* Les bancs sont souvent étroits et

malcommodes. L'atmosphère scolaire ne plaît pas à chacun. Et si, pour chaque manifestation, il faut présenter une demande écrite et donner des détails sur les activités prévues, les adultes ont le sentiment pénible que leur travail culturel est plutôt toléré qu'encouragé dans les bâtiments d'école.

Sans doute, certaines écoles disposent parfois de salles de chant, d'un accès facile et d'un aspect plaisant. Dans les cas favorables, on trouvera un aula ou une salle de spectacle. Ces locaux seront toujours appréciés. *Mais il y manque avant tout ces petites salles de travail pour les discussions, les cours, l'occupation des loisirs.* Font défaut aussi certains locaux spéciaux. D'autre part, dans les écoles et dans les universités, on ne peut modifier la disposition des sièges, amener ou enlever des tables.

Même le meilleur des bâtiments scolaires présentera ses inconvénients pour la libre éducation des adultes : la fermeture pendant les vacances et l'opposition du concierge, soucieux de ses propres loisirs !

Très récemment, des Centres de loisirs ont vu le jour dans certaines villes ; cependant, ils sont surtout équipés pour les besoins de la jeunesse. Et, même phénomène que pour les salles scolaires, les installations prévues pour les jeunes s'adaptent mal aux besoins des adultes.

II. QU'EST-CE QU'UN CENTRE DE CULTURE ET DE LOISIRS ?

Nous pensons ici à un bâtiment construit ou aménagé pour les seuls besoins de l'éducation des adultes. Ce bâtiment comprend plusieurs locaux de grandeur différente à disposition des cercles qui veulent organiser des manifestations culturelles en public. *Le Centre est davantage qu'une salle ou une maison de sociétés. D'un aspect convenant à sa destination, il doit devenir pour la cité un vrai centre de culture et de loisirs.* Dans les grandes villes, un seul centre ne suffit pas ; chaque quartier devrait disposer de son institution propre où l'on trouverait une couleur locale et où l'on ne se sentirait pas étranger.

Les fêtes civiques, les distributions de prix et autres grandes manifestations assureraient le contact entre le Centre et la population.

1. Comment construire le Centre ?

Vu les divers besoins dans les communautés paysannes et citadines et vu les non moins diverses possibilités financières, il est difficile de préciser les aspects d'un tel bâtiment. Cependant, nous devons et nous pouvons évoquer ici l'image idéale d'un Centre culturel.

On ira au Centre pendant le temps libre, surtout le soir. *Que l'aspect extérieur et l'accès soient engageants ! Qu'on ait plaisir à y aller et à y rester !* Que les loisirs y soient source de satisfaction, de bonheur !

Une place bruyante, à circulation intense, ne constitue pas le cadre approprié. L'idéal serait une surface de jardins où les sculpteurs pourraient exposer leurs œuvres. De bonnes communications par les transports publics, un parc suffisant pour les autos, un abri pour les motos, les vélos et les poussettes rendrait l'accès facile et agréable.

Il faut des locaux pour toutes les activités : conférences, cours de toute sorte, cercles d'étude, répétitions de chant, conseils aux mères, école des parents, réunions, séances, soirées musicales, etc. On pourrait judicieusement y adjoindre une bibliothèque publique d'accès libre aux rayons, ainsi qu'une salle de lecture bien pourvue en journaux et revues.

Il conviendrait de prendre des dispositions spéciales pour les expositions itinérantes ou périodiques. Si les murs, aux couleurs discrètes, offrent assez de surface et des linteaux comme supports, si le système d'éclairage est bien conçu (éclairage indirect et dispositif de lumière dirigée), on pourra utiliser, non seulement la halle d'entrée et la salle principale, mais aussi tous les locaux du bâtiment. Aussi les tableaux noirs doivent-ils être amovibles ou escamotables.

Une salle de musique avec un piano, ainsi qu'une installation pour projeter films et clichés est indispensable. Autant que possible, il faudrait encore de simples laboratoires pour les recherches scientifiques (en rapport avec des excursions) et la photographie.

À côté des efforts proprement éducatifs et instructifs, *les jeux et le bricolage méritent une place. Nous songeons ici à des ateliers* où, avec du bois ou du métal, chacun pourrait confectionner des objets décoratifs ou utilitaires. On y enseignerait aussi l'encadrement, la sculpture sur bois, le dessin, la peinture et le modelage. Le contact avec les artistes responsables ferait mieux comprendre les tendances de l'art et affinerait le goût des élèves.

Il faut construire le bâtiment de telle sorte que le travail des ateliers ne gêne pas les autres manifestations. Il en va de même de toutes les activités bruyantes. Dans la règle, les fanfares, les chœurs, les orchestres de jazz n'auraient droit de répéter que s'ils sont seuls dans la maison.

Cependant, *un Centre de grandeur moyenne doit permettre de multiples activités simultanées, qu'elles comportent une atmosphère joyeuse ou recueillie.*

Grandeur idéale de la plupart des locaux : pour 20 à 50 personnes. On pourra modifier la disposition des sièges, mettre ou enlever des tables. Grandeur de la salle principale : environ 200 places assises, sans les tables, une simple scène. Dans la halle d'entrée, un vestiaire central. Si la commune ne possède pas encore de grande salle pour les concerts et le théâtre, on inclura cette salle dans le bâtiment du Centre. Le nombre des places varierait avec la grandeur de la commune. Un restaurant ne devrait pas être incorporé, mais éventuellement un local où l'on puisse prendre des rafraîchissements.

Il serait heureux que chaque pièce donne sur une terrasse ou sur les jardins. En outre, une rampe permettra l'accès aux infirmes et au matériel d'exposition.

La raison d'être du Centre ne consiste point à donner un toit commun aux associations existantes ainsi que de meilleures possibilités de réunions et de répétitions. *Le Centre signifiera un élément nouveau, il marquera des initiatives nouvelles et atteindra de nouvelles couches sociales.*

2. L'utilisation des locaux

Plus un Centre sera aménagé de façon différenciée, plus son utilisation sera diverse et importante. De jour, surtout *le matin*, les locaux peuvent servir aux branches spéciales des classes primaires supérieures ou professionnelles. Cette solution allégerait les programmes de construction scolaire, sans présenter les inconvénients de la solution inverse : pratiquer l'éducation des adultes dans les salles de classe des collèges.

L'après-midi, les femmes étudieraient les problèmes domestiques, les arts ménagers ou feraient même de la rythmique. Pendant ce temps, les enfants pourraient jouer dans une autre salle. Les manifestations destinées aux gens âgés auraient également lieu l'après-midi. *Le soir et en fin de semaine*, le bâtiment servirait aux institutions culturelles pour adultes.

3. Connexions possibles avec d'autres immeubles

Comme nous réclamons des Centres culturels pour l'éducation des adultes et l'occupation des loisirs, certains se demanderont s'il ne serait pas heureux de combiner ce projet, par exemple, avec une place de jeux pour les enfants. Les communes y économiseraient leurs deniers. On sait que les grands progrès réalisés dans les pelouses de jeux, dans les places Robinson, les caisses à sable et même dans les locaux de jeux en commun. Mais si l'on croit ces installations pour enfants propices à l'éducation des adultes, nous devons faire toutes réserves.

Outre que les enfants préfèrent jouer entre eux, que la présence d'adultes n'est ni indispensable ni désirable, les locaux en question se prêteront exceptionnellement aux besoins des adultes. Le vestiaire, les toilettes, les tables, tout, jusqu'à la décoration murale, est conçu pour des petits.

Mais ce serait aussi méconnaître aussi le besoin de tranquillité et de véritable travail spirituel que de *vouloir abriter sous un même toit les loisirs des enfants et ceux des adultes. Ces deux domaines impliquent des installations différentes.* Cependant, l'architecte, tenant compte des cas particuliers, examinera si et dans quelle mesure une certaine connexion est avantageuse ou possible.

Dans les petites localités, on trouverait — éventuellement — comme solution de compromis la combinaison avec un collège ou une maison communale, que ces bâtiments existent déjà ou soient encore à construire. Mais il faudrait en tout cas une certaine séparation spatiale entre le Centre et l'école ou l'administration communale. Les locaux pour l'éducation des adultes doivent posséder leur entrée directe, et celle-ci doit mieux présenter que la petite porte des collèges.

III. L'AMPLEUR DE L'AIDE PUBLIQUE

Vu le prix du terrain, surtout dans les villes, il est pratiquement impossible à une organisation privée de construire par ses propres moyens les bâtiments

nécessaires à l'éducation des adultes et à l'occupation des loisirs. Il faut donc l'appui de la communauté tout entière.

Depuis longtemps, d'autres pays contribuent par de fortes sommes à l'éducation des adultes. L'Etat suédois dépense environ 6 millions de couronnes pour des conférences, des cercles d'étude, des cours et leur administration ; 24,6 millions pour les universités populaires et à peu près 7 millions pour les bibliothèques populaires.

En Angleterre, l'éducation des adultes, très développée, collabore étroitement avec les universités. D'une manière générale, les frais de l'éducation des adultes se répartissent comme suit :

Etat britannique	51,2 %
fonds des universités	19,9 %
prestations des districts	8,6 %
Il reste donc	20,3 %

à prélever sur d'autres sources financières, dont les participants aux cours.

En Suisse, l'éducation des adultes ne rencontre pas une telle estime auprès des autorités ni un tel appui. Les municipalités et les gouvernements ne semblent pas encore remarquer que les institutions de ce secteur sont paralysées par le manque de moyens matériels et qu'une aide publique est indispensable.

Le financement des centres culturels

On se bornera ici à une esquisse. Le terrain pour le Centre sera fourni par la commune. Les frais de construction seront assumés par la commune, avec l'aide du canton et des mécènes locaux.

Les frais d'exploitation incomberont aux usagers, à moins que la commune ne soit disposée à les prendre en charge.

Rappelons à ce sujet que les places de sport sont généralement mises à la disposition des sociétés à des conditions très favorables. A notre sens, les activités spirituelles méritent bien le même appui.

Considérons les énormes dépenses publiques pour les routes. Une fraction de ces sommes suffirait à soutenir la vie culturelle de notre peuple. En particulier, les cantons qui n'ont pas la charge d'une université

pourraient donner l'exemple sur le plan de l'éducation des adultes. Mais la présence d'une université ne supprime pas la tâche que nous signalons. Beaucoup de citoyens et de citoyennes, qui ne peuvent fréquenter l'université, devraient être aidés par l'Etat dans leur développement spirituel.

Nous avons vu des centres culturels étrangers, à la création desquels ont participé des communes, des institutions culturelles, des syndicats, des entreprises industrielles. La Suède possède même une grande association nationale groupant tous ces centres. Entraînés par le bon exemple, de minuscules localités industrielles ont construit des bâtiments simples mais élégants. Ils abritent des cercles d'études, les cours, le théâtre amateur, les clubs d'échecs, les unions chorales, etc. En général, on trouve une belle salle de lecture, une bibliothèque, des locaux pour le bricolage et aussi une salle de fêtes avec une installation de cinéma. Ces centres réunissent des participants aux convictions et aux intérêts les plus divers. Le visiteur se rend compte que, dans ce pays, le problème du temps libre est abordé avec courage, générosité, et que de nouvelles formes de vie sociale, saines, prometteuses, ont été trouvées. Notre pays, qui connaît le bien-être, ne devrait-il pas en faire autant ?

Piètre leçon que celle qui s'achève en point d'interrogation, dirait l'auteur de la *Main à la pâte*. Nous concluons donc sur un tour positif en citant le « Journal de Genève » du 4 juillet de l'année dernière :

« La cité nouvelle d'Onex aura bientôt son centre de loisirs pour adultes et adolescents. Les autorités communales font preuve, dans ce domaine, d'un dynamisme qui pourrait servir d'exemple à de nombreuses municipalités helvétiques. Ce bâtiment abritera une vaste salle polyvalente de 350 à 500 places, munie d'une scène et d'une galerie en gradins. Elle sera entourée de locaux plus petits, disposés sur deux niveaux, et comprenant cinq ateliers de bricolage, une salle de jeux, les locaux d'une bibliothèque, une salle de musique, un foyer féminin, deux salles de réunions et de lecture. Cette construction sera complétée par d'importants aménagements extérieurs, et notamment par trois terrains de sport. Les autorités municipales espèrent que le Conseil d'Etat leur accordera une aide prélevée sur le crédit voté par le Grand Conseil à cet effet. »

Le goût de la lecture

Chaque jour, institutrices et instituteurs œuvrent avec savoir-faire et dévouement pour apprendre à lire aux enfants. C'est la préparation de l'outil qui permettra l'acquisition des connaissances.

Pouvons-nous dire alors que l'école a rempli sa mission ? On hésite à répondre par l'affirmative quand on voit tant de jeunes, et même des adultes, se repaître d'une bande dessinée ou du récit des aventures matrimoniales d'une vedette.

L'école a réussi dans le domaine technique, de l'alphabet aux études de texte. Mais a-t-elle donné à l'enfant le goût de la lecture personnelle ? Pourtant, elle en a les possibilités.

Pour débiter

Malgré le cinéma, la radio et la télévision, nos enfants sont toujours sensibles à la beauté d'un récit lu par le maître. Nombreux sont les livres qui dévelop-

pent l'affectivité tout en illustrant l'enseignement de l'histoire et de la géographie. La lecture occasionnelle de pages choisies ou celle, hebdomadaire, d'un feuilleton captiveront le jeune auditoire.

L'Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse

L'intérêt ainsi éveillé, montrons à nos élèves quelques brochures de cette collection. Les dépôts régionaux nous fournissent toute la documentation permettant de conseiller les jeunes acheteurs qui, pour le prix modique de 70 centimes, seront fiers d'emporter à la maison « leur » O. S. L.

La Bibliothèque pour Tous

Les grands désireront des lectures plus substantielles. Proposons à la classe de louer pour l'hiver une caisse de livres à la Bibliothèque pour Tous. Les ouvrages en français s'obtiennent auprès des dépôts de Lausanne

(pour les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel), de Fribourg (pour Fribourg et Valais) et de Berne. La taxe de prêt s'élève pour la durée d'un mois à

1 fr.	pour une cantine de	10 volumes
2 fr.	pour une cantine de	20 volumes
4 fr.	pour une cantine de	40 volumes
7 fr.	pour une cantine de	70 volumes
10 fr.	pour une cantine de	100 volumes

La bibliothèque de classe

L'expérience la plus passionnante, c'est de créer une bibliothèque avec la collaboration des élèves.

Ici, les écoles de villages sont favorisées. Les soirées scolaires rapportent un bénéfice qui ne se disperse pas dans un grand nombre de classes. C'est l'occasion d'établir un budget dans lequel la course laissera une part appréciable à la bibliothèque.

Voter ce budget, choisir les livres, les commander, les couvrir, les classer, nommer les bibliothécaires, discuter le règlement des prêts, autant d'activités motivées qui vivifieront l'enseignement. Et ces volumes qui auront coûté de la peine seront d'autant plus désirables. Equipée pour répondre à ce besoin de lecture qu'elle-même a suscité, l'école devient un foyer culturel.

Mais les livres paraîtront toujours rébarbatifs à une minorité d'enfants. Ces derniers, cependant, lisent avec intérêt les **B. T.** (Bibliothèques de Travail), documentaires de 24 pages illustrées sur un sujet géographique, scientifique ou historique. Ces brochures sont éditées par l'Institut Coopératif de l'École Moderne, place Bergia, Cannes. L'abonnement annuel pour 30 numéros revient à 41 francs français. Ainsi, la bibliothèque de classe est en mesure d'élargir l'horizon de tous les élèves.

Dans les grandes localités

Pour les localités dont la population scolaire se compte par centaines ou par milliers, le problème est plus compliqué. Sa solution nécessite l'appui des pouvoirs publics.

Dans une ville de 15 000 habitants de la banlieue lausannoise, le budget prévoit chaque année 1500 francs pour l'équipement de la bibliothèque scolaire.

La dispersion des élèves dans plusieurs collèges exclut la création d'une bibliothèque unique où tous les enfants viendraient individuellement chercher un livre.

La bibliothèque scolaire est organisée comme la Bibliothèque pour Tous. Le bibliothécaire responsable du dépôt achète les livres. Une mise à l'essai de ceux-ci dans les différentes classes permet de les sélectionner en fonction de l'âge des élèves et du programme de géographie et d'histoire.

En septembre, chaque membre du corps enseignant reçoit en prêt un lot de livres correspondant à sa classe. Il les garde jusqu'à fin mars ; une semaine avant la clôture de l'année scolaire, il les rend au dépôt. Les mois de mai et juin sont consacrés à la révision et à l'achat de nouveaux livres. A ce propos, les bulletins bibliographiques de la S. P. R. rendent d'appréciés services.

Actuellement, voici le nombre de livres attribués à chaque classe :

Classes supérieures

4e année	57 volumes
3e année	62 volumes
2e année	66 volumes
1re année	65 volumes

Classes primaires

8e année	69 volumes
7e année	64 volumes
6e année	57 volumes
5e année	50 volumes
4e année	50 volumes
3e année	23 volumes

+ 35 albums
se lisant en classe

2e année 22 albums à lire en classe

Les classes O. P. (43 volumes) et ménagères (47) ne rendent pas leurs livres au dépôt.

Maintenant, les livres sont couverts avec une pellicule transparente non collante, ce qui met en valeur le titre et l'image évocatrice de la couverture.

Sur la page de garde est collé un avertissement :

Ce livre est un ami que l'on respecte.

1. Au moment où tu le reçois, tu contrôles s'il est en bon état.
2. Tu le transportes dans ta serviette.
3. Si tu l'égaras ou le détérioras, tu dois en rembourser la valeur.
4. Si tu le soignes, l'argent de la bibliothèque pourra être consacré à l'achat de nouveaux livres.

Au point stratégique

Que ce soit à la campagne ou en ville, une personne peut éveiller le goût de la lecture : l'enseignant.

« Il ne s'agit jamais, écrit Jean Géhenno, que d'appréhender aux enfants et aux hommes à lire et de leur faire, le plus tôt possible, de la lecture un besoin, une habitude, une manie. Préparons modestement des hommes qui soient pour toute leur vie des autodidactes. On imagine telle méthode d'enseignement qui serait toute fondée sur la lecture, telle classe qui ne se développerait que par rapport à une bibliothèque attenante. Toute heure d'enseignement ne serait qu'une provocation, une invitation, pour chaque esprit, aux voyages et aux découvertes que seul il peut faire. Un enfant ne peut savoir ni même sentir à quel point il a à apprendre. Mais un vrai maître le sait pour lui et, alors, le conduit au bord de tous les mystères et lui donnera le désir de s'embarquer. « On devrait, dit Henry Miller, lire comme on mange ou comme on prend de l'exercice ».*

Puissent ces lignes contribuer à la création d'une bibliothèque scolaire ou à l'ouverture de crédits dans ce but.

Ed. Cachemaille.

Pully.

* Jean Guéhenno : *Sur le Chemin des Hommes*. (Grasset, 1959.)

« L'Enchanteur Alin »

Qui était Pierre Alin ? Peu de gens savent encore que, sous ce nom, se cachait un authentique Jurassien romand, natif de Saint-Imier. Cet homme, doté à la fois, par une grâce exceptionnelle, des pouvoirs du poète, du musicien (sans parler de ceux du peintre et du journaliste), se fit très tôt un nom dans le domaine de la chanson.

— La belle affaire ! pensera l'agité ; une chanson chasse l'autre. Rien n'est plus vrai. Et, en un sens, on doit estimer tout de même que ce gouffre d'oubli cruel où disparaissent tant de chansons à la fonction d'une poubelle. Vive le gouffre, donc, pour les chansons mal venues.

Restent les autres ! Parmi celles-ci ressurgissent dans l'actualité, par le pouvoir du disque, intactes dans leur beauté, leur simplicité, leur naturel, les chansons de Pierre Alin, mort en 1920. Est-ce une jeunesse vécue à Paris qui a formé si nettement le goût personnel de cet auteur ? Peut-être ; le fait est que la Suisse romande tient en Pierre Alin un des meilleurs défenseurs de la bonne chanson en langue française. On ne peut s'empêcher à l'audition de ces quelques airs, d'évoquer d'autres musiciens créateurs de chansons, devenues très tôt des réussites : Dalcroze, par exemple, si jeune d'allure, ou Doret, robuste et racé. Pierre Alin figurerait sans doute à leurs côtés si sa carrière n'avait été brutalement interrompue par la catastrophe ferroviaire qui le tua.

Robert Mermoud, toujours à l'affût de la bonne chanson, en ravitaille largement le Petit Chœur du Collège de Montreux, qu'il dirige. De temps à autre, un disque vient prolonger quelque peu le caractère trop fugace des auditions directes. Si l'« Educateur » se doit de mentionner le dernier en date¹, contenant la gravure de huit chansons de Pierre Alin, c'est que, dans nos petites classes, « Le beau rosier » ou « La pluie contre la vitre » ont acquis droit de cité depuis longtemps. Du moins doit-on le souhaiter.

Les collègues soucieuses de faire entendre à leur classe des exemples de bonne articulation exempte de préciosité, de tempo bien soutenu sans que jamais surgisse le navrant ralentissement qui va jusqu'à défor-

¹ « L'enchanteur Alin », un microsillon 45 tours, 17 cm. Petit Chœur du collège de Montreux dirigé par R. Mermoud. Disque « Vogue », EPL 8 051.

mer un motif en fin de strophe, ces collègues trouveront là huit occasions bien jolies d'associer l'art à la pédagogie du chant — jusque dans quelques-uns de ses aspects les plus techniques. Ce disque devrait figurer dans la discothèque d'une petite classe. Et pourquoi pas, au fait, dans celle d'une grande ?

Des chansons de Pierre Alin, outre les deux airs connus de tous cités plus haut, on trouvera « Le ruisseau », « Si j'avais un petit jardin », « Le papillon », « Laissez les oiseaux dans leurs nids », accompagnées au piano par Mme Volet-Chaillet dans un arrangement de Robert Mermoud. S'y ajoutent encore « Tout le long des champs » et « Le printemps revenu ».

On dit que les morts vont vite. Dans le domaine musical, ils vont certainement beaucoup moins vite que jadis depuis l'avènement du microsillon. Témoin Pierre Alin, chantre du soleil, de la pluie, des champs et des forêts, dont Mermoud et ses jeunes chanteurs nous donnent ce disque tout de fraîcheur et de spontanéité.

Robert Genton

V • i • t • a • m • i • n • e • s

L'attachement à soi augmente l'opacité de la vie. Un moment de vrai oubli, et tous les écrans les uns derrière les autres deviennent transparents, de sorte qu'on voit la clarté jusqu'au fond, aussi loin que la vue porte ; et du même coup plus rien ne pèse. Ainsi l'âme est vraiment changée en oiseau.

Philippe Jacottet.
« La Semaïson ».

Ecole commerciale de Bienne

Mise au concours

Pour cause de démission partielle d'un professeur, l'Ecole commerciale de Bienne (école pour apprenti (e)s de commerce, apprenties vendeuses et apprenties aides en pharmacie) cherche pour le début de l'année scolaire 1964/65 (1er avril 1964) ou pour une date à convenir un

professeur des branches commerciales (maître ou maîtresse)

Il s'agit d'un poste qui comprend, pour le moment, 3/4 environ du programme d'un professeur à plein emploi. Vu l'évolution rapide de l'école, le poste sera complété ces tout prochains temps.

Branches à enseigner : branches commerciales, notamment comptabilité, arithmétique, droit commercial, éventuellement d'autres branches selon entente avec le titulaire.

Exigences : Etudes universitaires (licence ès sciences commerciales et économiques ou formation jugée équivalente ou la possibilité de terminer sous peu les études).

Nombre d'heures par semaine : 28 pour maître
26 pour maîtresse

Prière d'adresser les inscriptions, accompagnées des diplômes et certificats, jusqu'au 25 février 1964 à Hans Suter, directeur, président de la Commission de surveillance, Rosius 12, Bienne.

Le recteur de l'Ecole commerciale, rue Neuve 10, Bienne, tél. (032) 2 23 15 se tiendra volontiers à la disposition des intéressés (e)s.

CHINE

par le Transsibérien (5^e année)
PÉKIN - NANKIN - CHANGHAI
HANGTCHÉOU - CANTON - HONG KONG
12 juillet au 23 août: Fr. 3720.-

IRAN

Caucase - Irak
12 juillet au 9 août: Fr. 2060.-

JAPON

Circuit complet du Nord au Sud
25 juillet au 4 septembre: Fr. 4600.-

Prix de Frankfurt (Main)
LIVRES ET VOYAGES
205, boulevard Raspail - PARIS - B. P. 70-14
Téléphone: ODE. 95-17 (De 17 h. à 19 h. 30)
PLACES EN NOMBRE LIMITÉ

Cor. V.D.M.

Apprentissage de

Menuisier Ebéniste Charpentier

L'apprentissage dans ces trois professions débute par un **cours de préapprentissage** obligatoire.

Ce cours de préapprentissage, qui a lieu dans une école professionnelle, à Lausanne, est gratuit.

Il dure 4 semaines et compte dans le temps d'apprentissage. Les formules d'inscription, ainsi que tous renseignements, peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la **Fédération vaudoise des entrepreneurs, avenue Jomini 8, Lausanne. Tél. (021) 25 28 21.**

St-Cergue La Givrine

Un but d'excursion pour une course d'hiver. Nombreux téléskis avec prix réduits aux Ecoles.
Chemin de fer Nyon - La Cure.
Renseignements:
Tél. (022) 9 53 37 — 9 96 13 — 9 96 96.

La Dôle

Venez passer vos vacances et week-ends dans la plus belle région des Alpes vaudoises

Gryon Villars-Bretaye



Beaux champs de ski, nombreuses pistes de descente balisées
Téleski Bretaye-Chamossaire
Téleskis Bretaye-Chaux Ronde (2 installations)
Téleski Lac Noir-Bretaye
Téleski Bretaye-Petit Chamossaire
Chemin de fer Bex-Villars-Bretaye

Pour vos imprimés  une adresse

**Corbaz s.a.
Montreux**



Abereg-Steiner & Cie S.A.

Fliederweg 10, Berne 14

La maison de confiance pour la confection de vos

CLICHÉS

Duplicatas - Galvanos - Stéréos - Photolithos

HOTEL - PENSION - RESTAURANT

Les Cheseaux sur St-Cergue

Place de jeux - Parc autos - Pique-nique

Près départ pour La Barillette

Mme N. Vanni

Tél. (022) 9 96 80